



EMPURANY

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2020

Présents :

M. GLAIZOL Denis, M.COUTURIER Dominique , M. REGAL Philippe, Mme REGAL Chantal ,
Mme MONTET Véronique, Mme DESBOS Monique, M. DESCHAMPS Christophe,
Mme BUFFAT-CHAPELLE Annie, M. MINODIER Florian , M. CHANAL Vincent , Mme
FAURE-BASSANO Corine, M.MORFIN Marc, M.ANTOINE Keyne , Mme CHANTIER
Christiane.

Absent : M. GUILLOT Joël.

Excusé : M. GUILLOT Joël.

Monsieur le Maire démarre la séance en rappelant les conditions sanitaires difficiles. Il annonce l'absence de M. Joël GUILLOT et remercie Mme Corine FAURE-BASSANO pour la rédaction des comptes-rendus du conseil municipal.

Objet :Avenant à un marché public

Après avoir entendu l'exposé de M.le Maire ;

le Conseil ,après en avoir délibéré à l'unanimité décide

- de conclure un avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée d' **Aménagement aire camping- cars ,aire de jeux ,voirie**
lot unique

attributaire Entreprise ROFFAT TRAVAUX PUBLICS 26600 MERCUROL-VEAUNE

marché initial du 7 juillet 2020 montant: 291 462,15€ HT

AVENANT N°1 – MONTANT : **40 439,50€ HT**

Nouveau montant du marché : 331 901,65€ HT

OBJET : enrochement sous city stade

installation d'une structure « pare-ballon » sur le city stade

fourniture et pose de caniveaux

revêtement enrobé

– d'autoriser le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution.

Objet DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES/TRAVAUX AMENAGEMENT SALLE DES FETES

Mr le Maire expose que des travaux sont nécessaires dans la salle de Fêtes , ayant fait faire plusieurs devis le montant des travaux s'élève à 9 351,70€ ht,

Après en avoir délibéré , le Conseil approuve les travaux à l'unanimité et sollicite une aide auprès de la Région Auvergne-Rhône -alpes dans le cadre du plan BONUS RELANCE 2020 2021 .

Et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires au projet.

Objet :Certificat d'urbanisme 007 085 20 B 0020



MAIRIE

Tél. 04.75.06.70.64

Mail : mairie.empurany@inforoutes.fr

Monsieur le maire donne connaissance à l'assemblée à l'assemblée de la demande de certificat d'urbanisme enregistrée sous la référence CU b 007 085 20 B 0020 pour un terrain situé à Laye , cadastré section A n°1108 . Il précise que le dossier est présenté par un jeune agriculteur qui s'est installé sur l'exploitation familiale en 2017 mais domicilié loin de l'exploitation(vallée du Rhône).

Son père ayant pris sa retraite au cours de l'année 2020 il est nécessaire à ce jeune agriculteur de pouvoir s'installer dans un périmètre rapproché de l'exploitation qui comprend une partie arboricole et un élevage caprin. Le terrain, objet de la demande, est situé en périphérie du centre village, en bordure de la VC n°4 et à moins de 50 m des parcelles B 1265 et B 1268 qui comportent déjà des constructions.

Le terrain est desservi par le réseau communal d'eau potable et dans le cadre d'un projet d'extension du réseau d'assainissement pourra être facilement raccordé.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune de favoriser l'arrivée de nouveaux agriculteurs afin que les terrains soient toujours entretenus et ne deviennent pas des friches , terreau des incendies,
Considérant les efforts déployés par la commune pour maintenir ses services de proximité : école , garderie, cantine, bar-tabac point presse, relai de poste, épicerie, l'arrivée de nouveaux habitants et jeunes qui plus est , est un atout pour assurer la continuité de ses services,
Considérant les fondements de l'article L 122-11 de la loi montagne qui autorise quelques exceptions au principe d'urbanisation en continuité du bâti existant,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

A l'unanimité des membres présents :

Autorise monsieur le maire à donner un avis favorable à la demande présentée ,
Le charge de toutes les démarches nécessaires

Avenant au marché de travaux pour l'aménagement de la voirie, de l'air de camping-car et d'un city-park.

- En préambule, Monsieur le Maire explique que les travaux avancent globalement bien mais le suivi régulier des travaux a permis d'identifier un certain nombre de modifications sur le projet et ces dernières entraînent soit des surcoûts, soit des économies pour celles jugées non nécessaires ou réalisables par la commune elle-même.
- Le gros du terrassement est fait.
- L'encochement est en cours mais la qualité des pierres fournies par l'entreprise ROFFAT ne convient pas, le calibrage des pierres ne correspond pas à ce qui était prévu initialement.

Une discussion est amorcée sur le sujet et il est convenu que Monsieur le Maire va convoquer le directeur de l'entreprise ROFFAT pour exiger la fourniture de pierres de qualité. Monsieur Philippe REGAL suggère d'arrêter le chantier tant que le problème n'est pas résolu.

- Monsieur le Maire présente le détail de l'avenant (suppléments et économies).
Les suppléments : la réhausse du grillage du City-Park à 5 mètres alors qu'il était prévu initialement à 2 mètres.
- Les économies : gaines électriques sur l'aire de camping-cars, borne de vidange, pose et dépose des équipements existants, bicouche, bordures de l'entrée de l'aire de camping-cars.



MAIRIE

Tél. 04.75.06.70.64

Mail : mairie.empurany@inforoutes.fr

La suppression de ces postes représente une économie de **22.344 €**.

- Monsieur le Maire rappelle que l'équipe municipale peut assister aux réunions de chantier qui ont lieu le mercredi.
- Monsieur le Maire rappelle également que le suivi de l'évolution du chantier peut se faire grâce aux photos postées régulièrement par Mme FAURE-BASSANO sur le site internet de la commune.

Après présentation et discussions, le conseil municipal adopte l'avenant.

Questions diverses

- Monsieur le Maire expose le contenu de certains courriers reçus par les associations qui ont bénéficié d'une subvention de la commune (Groupe Joie et Amitié, Ligue contre le cancer et Fédération des Œuvres Laïques). À cette occasion Monsieur le Maire lit à haute voix le message de la Fédération des Œuvres Laïques qui rappelle les fondements de la loi de 1905 ainsi que le principe de laïcité.
- Monsieur le Maire explique la nécessité de réapprovisionner du fuel pour le tracteur et ceci nous amène à envisager le changement de la cuve métallique actuelle (peu compatible avec le fuel) pour une cuve en plastique de 1500 litres.

- Monsieur le Maire présente les devis reçus :
Devis reçu des pépinières JACQUET pour les futurs arbres du parking face à la salle des fêtes. JACQUET propose des tilias (tilleuls argentés). Mme BUFFAT-CHAPELLE doit prendre contact avec les pépinières JACQUET pour avoir plus de détails sur ce devis et en particulier sur le diamètre, la hauteur des arbres fournis, les tuteurs et les attaches. Monsieur Florian MINODIER propose de se rapprocher d'une autre entreprise, concurrente de JACQUET, il remettra le catalogue à la mairie.

Devis reçus de la société Malosse :

- a. Devis concernant l'installation électrique pour la pièce située au-dessus du secrétariat de mairie : montant **2200 € HT**.
- b. Devis concernant l'éclairage du kiosque : le premier d'un montant de **7230,37 €** et le deuxième d'un montant de **10776 €**.

Le montant du devis concernant l'éclairage du kiosque déclenche une discussion pour étudier une autre solution d'éclairage (spots, unité centrale avec spots orientables...). Cette étude sera menée par Messieurs Christophe DESCHAMPS et Philippe REGAL.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception d'un courrier reçu de Monsieur Joachim SALGADO, maçon, demeurant 30 rue du Val et qui souhaite se porter acquéreur d'un terrain de 1000 m² sur la commune. Certains élus sont sceptiques sur la concurrence possible avec l'entreprise TALAS, avec qui un compromis de vente a été signé.
- Monsieur le Maire rappelle que suite au conseil d'école, il a été décidé de retirer et de remplacer un cyprès dans la cour des petits. Madame Annie BUFFAT-CHAPELLE propose de planter un mûrier platane.
- Les représentants des parents d'élèves ont demandé à la commune de financer les masques pour les enfants, la commune fournira les masques pour enfants qui vont être livrés par la



MAIRIE

Tél. 04.75.06.70.64

Mail : mairie.empurany@inforoutes.fr

Région. (Ceux reçus de la société Trigano ne sont pas adaptés, ils sont trop petits pour les grands et trop grands pour les petits et ils sont étouffants car le tissu est trop épais).

- Monsieur le Maire annonce que la crise sanitaire nous conduit à annuler le repas annuel du CCAS. La proposition a été faite de fournir des bons d'achats pour un montant total de 30 Euros par personne et valable chez les commerçants de la commune. Le texte de la carte d'accompagnement a été validé. Les cartes peuvent donc être imprimées.
- Monsieur le Maire annonce que la cérémonie des vœux n'aura pas lieu. Une lettre du Maire sera envoyée par courrier à tous les habitants et une vidéo sera postée sur le site internet.

A l'occasion de l'évocation des vœux du Maire, la question est posée sur la remise des prix du concours des maisons fleuries, celle-ci ayant traditionnellement lieu à cette occasion. Madame Buffat-Chapelle va préparer des planches de présentation avec photos pour permettre la sélection des projets. Les résultats pourraient être communiqués aux lauréats par courrier et la publication des résultats serait faite sur le site internet dans le même temps.

Tour de table

Chantal :

Recensement : confirmation du recrutement d'un agent recenseur. Malheureusement, le contexte sanitaire ne permet pas de savoir si l'opération va continuer.

Philippe :

- Il serait nécessaire d'avoir une personne responsable pour suivre le planning des heures de ménage. Le ménage du local technique laisse à désirer. Chantal se propose pour assurer le suivi du planning de ménage. Monsieur le Maire propose également de coordonner ce suivi avec Mme Josiane GLAIZOL, secrétaire de mairie.
- Philippe propose d'organiser des travaux entre Noël et le jour de l'an. Le « recrutement de bonnes volontés » est en cours, certains ayant déjà organisé leur planning pour les fêtes.
- Philippe aborde le sujet de l'eau potable au lieu-dit « Les Fauries ». Il s'inquiète de la situation pour les maisons principales « **Bati Soulet** » et **BeauBouchard** ».
- Philippe propose de réaliser un projet d'aménagement au lieu-dit « La Moutonne » : enfouissement, renforcement du réseau électrique, fleurissement, éclairage.
- Philippe évoque la nécessité de réparer la chaussée endommagée au lieu-dit « la Moutonne ». Réparation prévue le 4 décembre 2020.

Christophe : achat de nouvelles traversées de route . Il déplore les avoir reçus sans aucune notice d'utilisation

Dominique :

- Evoque
- la construction d'un banc avec une grosse pierre et la réalisation d'une bordure en pierres pour le massif situé près de la cure (autour du tilleul).

Véronique pose la question du traitement de l'eau potable au lieu-dit « Trafourine », car les utilisateurs se plaignent de la très forte odeur de Javel.

Annie aborde la question d'un chemin de randonnée barré à la Fièrè. Le tuyau d'eau potable d'une maison se retrouve à découvert sur 2 mètres...Est-il possible de déplacer le chemin ?

Corine fait le point sur l'organisation de l'animation de Noël. Pour l'instant, les consignes



MAIRIE

Tél. 04.75.06.70.64

Mail : mairie.empurany@inforoutes.fr

sanitaires ne nous permettent pas d'envisager autre chose que la décoration du village. Si les règles s'assouplissent pour la période Noël, il sera peut-être possible d'envisager un espace « restauration » : soupe, châtaignes grillées, vin et chocolat chaud etc... L'équipe organisatrice devra s'adapter à la dernière minute.

Monsieur le Maire lève la séance à 00h37.

Le Maire,
Denis GLAIZOL

